

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 41 000 sites 4G mis en service en France au 1^{er} mars 2019

Maisons-Alfort, le 12 mars 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er mars 2019, **45 291 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **40 835 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de février, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **0,8 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 7 699 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz**¹ (+ **8,9 % sur un mois**) ;
- 36 799 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz** (+ **0,9 % sur un mois**) ;
- 37 220 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz** (+ **1,7 % sur un mois**) ;
- 13 789 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz** (+ **6,8 % sur un mois**) ;
- 30 413 sites**² sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz** (+ **1,1 % sur un mois**).

Outre-Mer, **2 315 sites** sont autorisés pour la 4G :

- 1 785 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 687 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 39 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 146 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

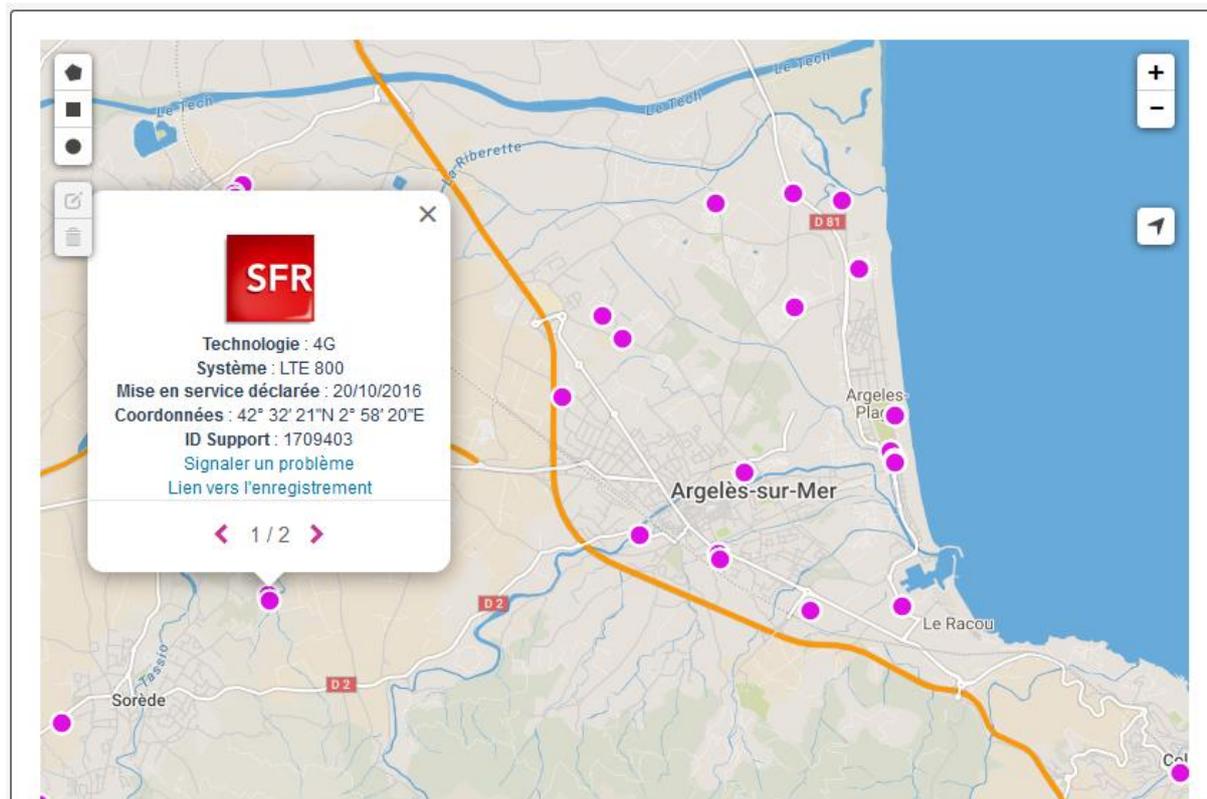
1. Orange (18 735 sites, + 300 en février) ;
2. SFR (17 470 sites, + 91 en février) ;
3. Bouygues Telecom (17 097 sites, + 86 en février) ;
4. Free Mobile (12 364 sites, + 205 en février).

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le transfert de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, se fait progressivement jusqu'en juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

6 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en février dans la bande 3,5 GHz (2 pour Bouygues Telecom et 4 pour SFR), pour un total de 84 stations autorisées en France.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Isabelle Hautbois - presse@anfr.fr – 01 45 18 72 19 / 06 80 59 00 51

Retrouvez-nous sur :

